

CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du lundi 29 janvier 2024

Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire ;
Mme Béatrice d-LECOMTE, 1^{er} Adjoint ; M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint ;
M. Marc CHAZELLE ; Mme Elizabeth SAUTY de CHALON ;
M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ; M. Alain GAYET ; M. Jean-Jacques CAMPION ;

Absents excusés

M. Samuel HAREL (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD) ;

Absents

Mme Mélanie HERVE ;

* * * * *

La séance est ouverte à 16 h 00 par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint ;

Le Conseil municipal

Désigne à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

Adopte à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 27 novembre 2023 ;

Prend acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire pour l'Exercice 2024, sur la présentation qui en est faite par Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE. Le rapport de présentation de ce Débat sera annexé au présent compte-rendu et apposé sur les panneaux d'affichage de la Mairie ; le Budget primitif 2024 devrait être adopté dans la seconde quinzaine de mars ou début avril ;

Adopte à l'unanimité la délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024, avant le vote du Budget primitif 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Adopte à l'unanimité la délibération portant demande de subvention auprès du Département du Calvados, au titre des Amendes de police pour 2024, pour la réalisation d'aménagements de sécurité dans le cadre du Projet d'aménagement et de développement durable de la Commune ;

Décide de surseoir à l'adoption de la délibération concernant le choix de l'entreprise pour la construction de la Halte pour les randonneurs et les cyclistes. En effet, des devis ont été demandés à différentes entreprises, mais l'ensemble des réponses complètes n'est pas encore parvenu à la Mairie. La décision sera prise à l'occasion de la prochaine séance du Conseil municipal ;

Adopte à l'unanimité la délibération décidant de la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire pour le personnel de la Commune ;

Adopte à l'unanimité la délibération modifiant la composition de la Commission de contrôle des listes électorales. Après avoir accepté à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations, le Conseil désigne, comme membre titulaire M. Alain GAYET, et comme membre suppléant Mme Elisabeth SAUTY de CHALON. Pour information, le Maire précise qu'au sein de cette Commission, le délégué du Préfet est M. Charles Pierre de la Brière (titulaire) ; et celui du Tribunal de grande instance est Mme Dominique Clerget (titulaire) et M. Gérard Hellec (suppléant) ;

Adopte à l'unanimité la délibération modifiant le Règlement intérieur de la Salle des Fêtes ;

Adopte à l'unanimité la délibération prenant acte du report de l'identification des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR), c'est-à-dire dans les 6 mois à compter d'une mise à disposition complète et figée par l'État des informations nécessaires sur le portail cartographique des énergies renouvelables ;

Adopte à l'unanimité la délibération octroyant un dégrèvement d'une part du loyer du Pavé d'Auge pour une durée de 6 mois, du fait des problèmes de chauffage rencontrés par l'établissement : en effet, depuis 1 an, il a été constaté des problèmes d'eau dans la cuve à fuel, et donc de fonctionnement de la chaudière : ces problèmes n'ont pu être résolus à ce jour, faute de trouver une entreprise de plomberie qui veuille intervenir (car elles n'ont pas installé la chaudière, celle qui l'a installé ne voulant pas intervenir). Compte tenu de cette situation, il est décidé d'octroyer au Pavé d'Auge un dégrèvement de la part correspondant à l'augmentation du loyer pour 6 mois (du 15 septembre 2023 au 15 mars 2024), limitée à 450 € ;

Prend connaissance et débat des communications suivantes :

- M. Jean-François MOREL, Conseiller communautaire représentant de la Commune à N.C.P.A, présente le compte-rendu d'activité de la Communauté de Communes : il fait le point sur l'avancement des négociations entre N.C.P.A et la Ville de Cabourg, à la suite de la décision de cette dernière de récupérer la compétence tourisme. À l'occasion de sa dernière séance, le Conseil communautaire a adopté une proposition d'accord amiable entre la Ville de Cabourg et la Communauté de Communes ; les élus de Cabourg n'ont pas voté cette proposition, qui doit encore être soumise au Conseil municipal de Cabourg : à défaut d'accord, l'arbitrage du Préfet sera sollicité ;
- M. le Maire fait le point sur les travaux actuellement en cours sur l'entrée nord du Bourg : rappelant que l'information a été diffusée sur PanneauPocket et dans le dernier numéro du Beuvronnet, il précise que la nouvelle phase de travaux va démarrer à partir du 6 février (les 2 entreprises retenues étant en train de procéder progressivement à l'installation du chantier). Des informations sur leur déroulement et les contraintes qu'ils vont engendrer seront faits régulièrement sur PanneauPocket ;
- Concernant les travaux d'assainissement qui viennent de s'achever, M. le Maire évoque le problème posé par un raccordement individuel Chemin du Moulin, concernant M. Sobeaux : il indique que la canalisation passe dans la propriété de l'ancien Presbytère, mais sans qu'aucune servitude ait été inscrite quand celui-ci a été vendu par la Commune. Le propriétaire du Presbytère ne souhaitant plus que cette canalisation traverse sa propriété, il a été décidé de raccorder la maison de M. Sobeaux sur le chemin du Moulin, N.C.P.A prenant en charge les travaux jusque'à la limite de propriété et la Commune le raccordement individuel, pour un montant de 2 800 € ;
- M. le Maire fait le point sur la question du local occupé par le Petit Train, pour lequel la Mairie souhaite réaliser des travaux d'isolation : un ultimatum a été donné aux occupants pour le 31 janvier ; or, à ce jour, le local n'a toujours pas été débarrassé et un maître d'oeuvre doit venir demain 30 janvier pour déterminer et estimer les travaux à réaliser. Les occupants doivent faire leur affaire de débarrasser le local et de trouver un lieu de stockage ; la Mairie a juste proposé de mettre à disposition le camion communal pour emporter les cartons dans le local ou le box que leur indiqueront les occupants. Un point sur l'avancement de ce dossier sera fait à l'occasion de la prochaine séance du Conseil municipal ;
- M. le Maire fait le point sur la question des véhicules épaves se trouvant sur l'espace public et dans le jardin de l'ancienne gare : la Gendarmerie, qui a désormais la compétence en matière de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique, avait sollicité la Mairie sur ce point. Les véhicules épaves doivent donc être débarrassés au plus vite, soit par les occupants eux-mêmes, soit par un épaviste mandaté par le Département. Si courant février, rien n'a été fait, la Gendarmerie établira un procès-verbal. Un point sur l'avancement de ce dossier sera fait à l'occasion de la prochaine séance du Conseil municipal ;
- M. le Maire fait le point sur la question de la régie de recettes des camping-cars : le régisseur titulaire actuel n'est pas certain de vouloir continuer à exercer cette fonction après le début de la saison touristique. La Mairie a fait valoir que sa tâche allait être grandement facilitée avec la mise en place d'une perception des recettes par carte bancaire via un TPE. Le régisseur réfléchit encore et nous donnera sa réponse prochainement. Afin de réfléchir à une solution de rechange, des contacts ont été pris avec des entreprises pour l'installation d'une barrière avec terminal de paiement : cette solution présente des avantages mais se révèle onéreuse et ne résout pas la question du contrôle du paiement par les camping-caristes. Sur la suggestion de M. Marc CHAZELLE, l'installation de caméras va être étudiée : elles pourraient avoir un effet dissuasif sur les camping-caristes, pour les inciter à payer et pour éviter les attitudes agressives envers le régisseur (comme cela a déjà été le cas l'an passé) ;

- M. le Maire informe le Conseil que des travaux d'électricité sont en cours de réalisation au 1^{er} étage de l'Orée du Village, à l'occasion du changement d'exploitant à venir : il s'agit de raccorder à la terre les installations électriques du 1^{er} étage. Le devis se monte à 1 065 € ;
- M. le Maire informe le Conseil que, comme chaque année, un devis a été demandé à la société Mileclair pour l'entretien des sanitaires du 22 Décembre au 31 Mars 2024 : il se monte à 847,91 € ;
- M. le Maire informe le Conseil qu'une facture a été acquittée pour le remplacement du circulateur de la chaudière du Pavé d'Auge par la société SCOP Thermique, pour un montant de 445,50 € TTC ;
- Le traditionnel Repas des Anciens aura lieu le mardi 26 mars, à partir de 12h. M. le Maire a sollicité pour l'occasion le boucher de Méry-Corbon, qui préparera un jambon grillé ;
- M. le Maire informe le Conseil des changements intervenus au sein du Comité des Fêtes : à l'occasion de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 28 janvier, un nouveau Conseil d'administration vient d'être élu. Il est convoqué le 4 février : il aura notamment à élire le Bureau (président, trésorier et secrétaire). Les conventions liant le Comité des Fêtes à la Mairie devront être revues et seront soumises à la prochaine séance du Conseil municipal pour approbation ;
- Compte tenu des changements intervenus au sein du Comité des Fêtes, M. le Maire propose de procéder sans plus tarder à la désignation du représentant du Conseil municipal auprès du Comité des Fêtes (Dominique Clerget avait été désignée et depuis sa démission du Conseil municipal, elle n'avait pas été remplacée)
- Ainsi, le Conseil municipal **adopte** à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour procéder à cette désignation et, après avoir accepté à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret, **désigne** Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE comme représentante du Conseil municipal auprès du Comité des Fêtes ;

La séance est levée à 17h35

Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge

Jean-François MOREL

Secrétaire de séance